



RÉGLEMENT BOURSE AUX VÉLOS

Organisée par Foix Maison des Mobilités

Horaires :

10h-12h dépôt des vélos à la vente
13h30-17h vente des vélos
17h00 - 17h30 retrait des gains / récupération / don des vélos

Vente d'un vélo :

5 vélos maximum par foyer ou par structure (professionnelle ou associative) peuvent être mis en vente simultanément.

L'état de chaque vélo est de la responsabilité de la personne qui le met en vente.

Un certificat de vente sera à remplir. Nous vous demanderons des infos pratiques comme : vos coordonnées, des infos sur le vélo et un numéro de pièce d'identité. Vous pourrez définir, si vous le souhaitez, un prix promo applicable à partir de 16h (une décote est fortement conseillée pour s'assurer qu'il soit vendu).

Il est convenu que 10 % du montant de chaque vente seront perçus par l'association *Foix Maison Des Mobilités*.

Un reçu de dépôt vous sera remis. **Il vous faudra le présenter à la fin de la bourse afin de récupérer vos gains ou votre vélo.**

Une fiche technique vélo sera remplie conjointement avec un.e membre de l'association.

Vous vous engagez à venir chercher vos gains ou votre vélo entre 17h00 et 17h30.

Tout vélo non récupéré à 18h sera considéré comme un don.



Achat d'un vélo

Après avoir jeté votre dévolu sur la monture de vos rêves, nous vous invitons à vous rapprocher du comptoir d'achat.

Vous pourrez régler en espèce ou par chèque, **PAS DE CB.**

Chaque personne déposante (Hors Association FMDM) étant responsable de l'état du vélo mis en vente, FMDM décline toute responsabilité concernant d'éventuels défauts non signalés lors de la réception du vélo.

Aucune garantie n'est proposée. Aucun retour ne sera fait.

Essai éventuel d'un vélo avant achat :

Pour essayer une bicyclette, il vous faut vous rapprocher de la personne bénévole responsable des essais afin qu'elle vous prépare un vélo (réglage de la hauteur de selle, pression des pneus).

Ne pas toucher à la mécanique du vélo, pas même le réglage de hauteur de selle s'il vous plaît.

Nous vous demanderons une pièce d'identité ou toute autre valeur à laisser en gage durant l'essai, d'une durée limitée à 5 min.

Chaque personne déposante (Hors Association FMDM) étant responsable de l'état du vélo mis en vente, FMDM décline toute responsabilité concernant quelque éventuel dysfonctionnement, casse mécanique ou accident.

Récupération de vos gains ou de votre (vos) vélo(s) :

A partir de 17h00 vous vous engagez à venir chercher vos gains ou le.s vélo.s que vous avez laissé en dépôt vente et ce avant 17h45 s'il vous plaît.

Un chèque à votre nom provenant de l'association FMDM, organisatrice de l'événement, vous sera remis en cas de vente. Le montant de ce chèque aura été établi avec un abattement de 10 % (perçus par FMDM) sur le prix de vente final.